Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE

Part L : FR0013398674

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

L'objectif de gestion du FCP est double : (i) chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au marché des émissions Investment Grade libellées en euro du secteur financier, de maturités inférieures à 5 ans et de capitalisation supérieure à 250 millions d'euro; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices ICE BofA ML Euro Financial et ICE BofA ML Euro Financial High Yield, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes :

- **Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).**

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant les indices ICE BofA ML Euro Financial et ICE BofA ML Euro Financial High Yield, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBPAM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. LBPAM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

- **Sélection des titres.**

L'analyse financière effectuée dans le cadre de la sélection des titres cherche à tirer parti de multiples sources de valeur ajoutée selon l'analyse de LBPAM :

- potentiel de performance de l'émetteur, selon l'analyse de la société de gestion, en fonction de son sous-secteur d'appartenance (parmi ceux composant le secteur financier : banque, services financiers, assurance….) et en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion (solvabilité, liquidité, capacité à générer des cash-flows) ;
- gestion active de l'exposition au risque émetteur par la réalisation de stratégies d'achat ou de vente de protection sur un émetteur à travers des dérivés de crédit ;
- choix du rang de subordination et de la structure des obligations en fonction de l'analyse de chaque émetteur ; allant jusqu'à des dettes contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10% de l'actif net ;
- choix des maturités des titres obligataires afin de chercher à bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité…) ;
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille dans une fourchette de 0 à 4 en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt ;
- diversification sur des obligations convertibles (à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou à haut rendement /dits à caractère spéculatif (à hauteur de 30% maximum de l'actif net), tant pour chercher à bénéficier de rendement additionnel potentiel que pour chercher à générer des plus-values potentielles en contrepartie d'un risque de perte en capital plus important ;
- diversification dans une limite de 10% maximum de l'actif net sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour chercher à bénéficier des éventuelles opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises ;
- matérialité des enjeux extra-financiers mis en évidence à l'aide d'une grille d'analyse propriétaire selon les 4 piliers décrits plus haut.

Le FCP est exposé au minimum à 50% et au maximum à 110% de son actif net à des titres de créances émis par des émetteurs du secteur financier appartenant à la zone OCDE. Le FCP pourra également être investi jusqu'à 30% de son actif net en dettes d'Etats de la zone OCDE. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière). Toutes les valeurs de l'univers d'investissement initial (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche du score moyen de l'univers d'investissement, la société de gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres majoritairement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade", dans la limite de 30% de l'actif net. L'investissement dans des titres de notation inférieure à B3/B- n'est pas autorisé. Le FCP peut investir dans des obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net et peut de surcroît investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite additionnelle de 10% de l'actif net.

Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou « High Yield » avec une notation supérieure ou égale à « B- » selon les principales agences existantes telles Standard&Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable

dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 30% maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Le FCP peut détenir des OPC dans la limite de 10% de l'actif net. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre de positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, inflation, actions et change. Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 400% de l'actif (levier brut). L'effet de levier net est de 150% maximum.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. La part L est une part de capitalisation et/ou de distribution. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

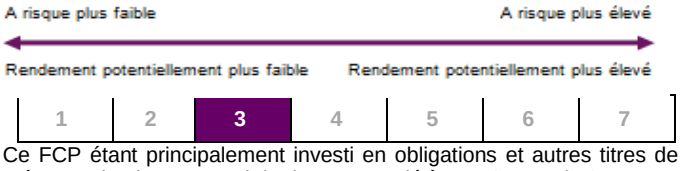

Ce FCP étant principalement investi en obligations et autres titres de créances, le niveau actuel de risque associé à ce FCP est de 3.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des spreads de crédit liées à la défaillance ou la dégradation de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des spreads de crédit, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5% taux maximum Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les 3 mois à compter du jour de leur mise en paiement Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,73 % TTC
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/03/2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 4 juillet 2019.
- La part L n'a pas encore été créée/souscrite à ce jour.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mai 2022.